

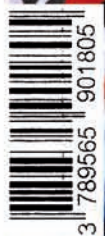
Justice

Pour la Responsabilité et le Développement véritable



Jeudi 24 Juin 2010 - 90^{ème} Année - N° 25 - Martinique : 1,80 € - France : 2,20 € - DOM : 1,90 €

Contre-réforme des retraites :



Une réforme injuste à rejeter !!!

SIÈME ENTRETIENS DU C.E.S.R



Possible déflagration de la jeunesse martiniquaise

YOLÈNE DE VASSOIGNE :
"La maladie psychique fait encore peur"

DATE À RETENIR !
Séminaire du P.C.M.
sur l'avenir des retraites
Jeudi 24 Juin 2010
18h30 - F.O.L. Route de Didier
Fort-de-France

Sommaire

Sa ka Pasé p. 2

Edito p. 3
- Combattre le recul social

Luttes Sociales p. 4
- Brèves sociales

Société p. 5/6
- Maladie psychique
- 5ème entretiens du CESR

Economie p. 7
- Fonds européens

Politique p. 8/10
- Patriotes et Sympathisants
- Letchimy attaque avec colère

Débat Economique p. 11/12
- Olivier Sudrie

Dossier Retraites p. 13/15
- Décryptage du projet de réforme

France p. 15
- Nouveau Secrétaire national du PCF

L'Événement p. 15/17
- "Et si on parlait foot ?"
- L'équipe de France : la risé du Monde
- Afrique du Sud et coupe du Monde

Notre Amérique p. 17/18
- Brèves de notre Amérique

Dans le Monde p. 18/19
- Crise : les banques et les banquiers

Annonces légales p. 19/23

"JUSTICE"

Administration & Rédaction :
Tél. : 05 96 71 86 83
Fax : 05 96 63 13 20
ed.justice@wanadoo.fr



Fondateur : Jules MONNEROT
(8 Mai 1920)

Angle rues A. Alier & E. Zola
Fort-de-France - Tél. : 05 96 71 86 83

Commission Paritaire n° 0111 | 87526
26 Janvier 2006

Directeur de la Publication :
Fernand PAPAYA

Maquette : Guennaël GUIOUBLY

Impression :
Nouvelle Imprimerie Martiniquaise
37, Rue E. Zola - 97200 Fort-de-France
Tél. : 0596 73 14 54

LE PRÊCHEUR SINISTRÉ

La commune du Prêcheur a été victime de l'onde tropicale qui s'est abattue sur le pays durant le week-end. La pluie a laissé place à d'impressionnantes vagues de boue de 3 mètres sur le pont reliant les deux parties de la commune. Le quartier Abymes a subi de lourdes pertes. On compte de nombreux sinistrés. Certains habitants ont tout perdu et ont dû être évacués. Le quartier est coupé de l'ensemble de la commune car la fragilisation du pont ne permet plus de transport par voie terrestre. Un transport par navette a été instauré en attendant la restauration du pont. Une délibération en vue de déclarer l'état de catastrophe naturelle sera prise par la municipalité. Une portion de voie routière a été ouverte en attendant les réparations sur le pont qui devraient intervenir dans trois semaines, pour un montant de 700 000 € selon Claude Lise. Le président de Région s'est rendu sur le lieux le lundi 21 juin et la plénière devra débloquer des aides d'urgence pour les habitants sinistrés et la commune.

CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LA CONDUITE D'AUDITS ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL ET LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Le Conseil général et la Protection Judiciaire de la Jeunesse ont signé une convention de partenariat d'audit le mardi 15 juin. Le Conseil Général, en sa qualité de pilote dans le domaine de l'action sociale, et en particulier de la protection de l'enfance, se doit de disposer des moyens de mettre en œuvre les préconisations de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, notamment en matière de contrôle. La mutualisation des moyens en cette matière et le partenariat dans la conduite d'audit sont de nature à renforcer le positionnement des institutions publiques dans leur rapport avec les établissements et services. Parmi les objectifs de ce partenariat : - Favoriser les audits conjoints, les professionnaliser et mutualiser les moyens matériels et humains ; - Partager et capitaliser les savoir-faire notamment par la formation ; - Planifier les audits afin que les structures qui reçoivent des mineurs confiés par le Conseil Général et l'autorité judiciaire soient auditées régulièrement ; - Constituer une "force d'audit" permanente.

Les deux parties tablent sur une vérification de 20% de l'ensemble des structures publiques et associatives, qui devront faire l'objet d'un audit en moyenne tous les 5 ans. Elles comptent également réaliser au moins 50% de ces audits avec les services du conseils général sans aucune contrepartie financière.

La maltraitance des personnes âgées : PLUS D'UN APPEL PAR JOUR

Depuis quelques années la société s'inquiète des abus commis à l'encontre des personnes âgées. Le Conseil général a mis en place des actions de sensibilisation de l'opinion publique sur un phénomène inacceptable dans toute civilisation. Dès 2005, la création de l'antenne "allo maltraitance personnes âgées de la Martinique" en partenariat avec ALMA France et l'AMDOR répond à ces objectifs. Quelques chiffres : Au 31 décembre 2009, l'antenne a reçu 2 252 appels téléphoniques et traité 290 dossiers de maltraitance, soit en cinq ans l'équivalent de plus d'un appel par jour. Les membres de la famille sont incriminés dans 84 % des cas, les professionnels, 11 %, et des personnes sans lien de parenté avec la victime, 5 %. Les maltraitements les plus fréquemment dénoncés sont le plus souvent d'ordre psychologique et financier, ou relèvent de négligences. Les violences physiques sont plus rares et sont souvent motivées par l'intérêt matériel.

Allo Maltraitance : 05 96 48 47 48 (24H/24).

ENCORE UNE MORT GRATUITE ET INUTILE

Un jeune de 23 ans a perdu la vie après qu'un autre du même âge l'ait poignardé au cœur. Cette tragédie s'est déroulée le jeudi 17 janvier dans la cité des Hauts du port à Fort-de-France. L'enquête de police devra déterminer le déroulement de l'affrontement, d'autant que l'agresseur a pris la fuite et n'a toujours pas été retrouvé. Deux jeunes hommes dans la fleur de l'âge dont la vie est gâchée à cause d'une banalité de la vie : phénomène observé de plus en plus chez cette jeunesse déboussolée. Une jeunesse en proie aux addictions diverses et qui entraîne une violence qui s'exprime par la barbarie. Depuis le début de l'année, neuf personnes ont perdu la vie de manière violente. Il est temps qu'il y ait un sursaut général contre cette violence qui se banalise, car le combat n'est pas perdu.

RETRAITES : COMBATTRE UN RECU SOCIAL SANS PRÉCÉDENT

La réforme des retraites annoncée par le gouvernement Sarkozy-Fillon constitue un recul social sans précédent. Il s'agit d'un cadeau royal au patronat : l'allongement de la durée du travail est un facteur clé dans la course au profit maximum grâce à l'intensification de l'exploitation du travail qu'elle permet.

En s'en prenant à la retraite à soixante ans Sarkozy ne s'est pas attaqué seulement à un symbole puissant, à celui d'un progrès social historique, mais il donne aux capitalistes un moyen de tenter de surmonter la crise du système.

L'âge de la retraite repoussé à 62 ans, la durée de cotisations allongée à 41,5 ans, l'âge donnant droit à pension complète retardé à 67 ans, la pénibilité du travail prise en compte seulement pour ceux qui sont déjà usés, les compensations pour les carrières des femmes abandonnées...

85 % des efforts sont demandés aux salariés alors que les entreprises, les hauts revenus et les revenus du capital sont cinq fois moins mis à contribution : 22,8 milliards pour les salariés du public et du privé contre 4,4 milliards pour les hauts revenus, les revenus du capital et les entreprises.

Cette réforme est injuste.

Mais, pire, elle est inefficace, car en ponctionnant les revenus des salariés elle va porter un coup à la consommation et donc à la croissance et à l'emploi.

En maintenant au travail les générations les plus anciennes, la contre-réforme Sarkozy va empêcher les jeunes d'accéder à la dite "vie active".

Pour satisfaire les exigences des agences de notations et les marchés financiers, le pouvoir organise une aggravation de la crise et prépare un krach encore plus violent que ceux que nous avons vécus.

Donc pas de réponse à la question de l'emploi qui détermine l'équilibre de financement des retraites, pas de réponse pour la résorption des inégalités hommes-femmes et pas de réponse pour la reconnaissance de la pénibilité de certains travaux. Pourtant financer la retraite à 60 ans, c'est possible.

Citons trois chiffres significatifs. De 1993 à 2009, le volume des cotisations sociales a augmenté de 19 %, le PIB (richesses créées) de 33 % et... les revenus financiers de 143 %.

La solution réside dans une nouvelle répartition des richesses et la rupture avec le capitalisme finan-

ciarisé, comme le proposent la CGT et le PCF : modulation des cotisations patronales pour favoriser les créations d'emplois, fin des exonérations de cotisations patronales, taxation des revenus financiers au même niveau que les

salaires, telles sont quelques propositions alternatives montrant que l'on peut faire autrement.

Mais n'ayons garde de prendre aussi conscience que les conséquences de cette réforme seront pires en Martinique qu'en France compte tenu du contexte économique et social catastrophique du pays : chômage massif (un Martiniquais sur deux au travail), entrée plus tardive dans la vie active, vieillissement plus rapide de la population notamment sous l'effet de l'émigration Bumidom des années 1960/1970 (doublement des 60 ans et plus à l'horizon 2030), grande précarité d'emploi, nombre considérable d'allocataires de minima sociaux (25 % des plus de 20 ans contre 7 % en France), etc.

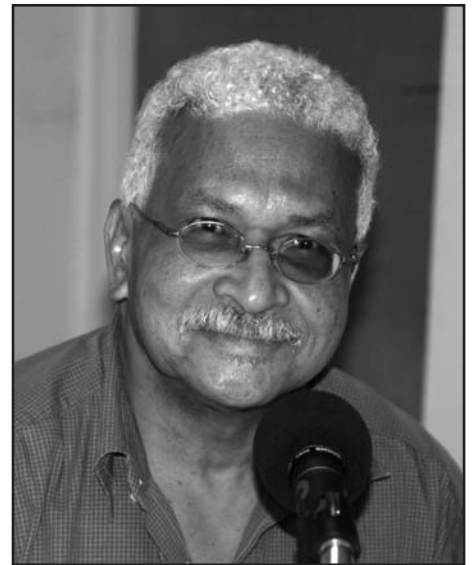
Alors nous devons exprimer des revendications spécifiques.

Le P.C.M. appelle les élus martiniquais, en particulier les parlementaires, à mesurer le caractère dangereux de cette réforme pour le pays et à défendre les revendications qu'elle appelle

Le Parti Communiste Martiniquais appelle les travailleurs et la jeunesse à combattre résolument cette prétendue réforme des retraites et à participer à la journée d'action du jeudi 24 juin.

Il invite les Martiniquais à venir débattre de la question de l'avenir des retraites pour prendre en compte notre situation spécifique au Séminaire qu'il organise : le Jeudi 24 juin à partir de 18 heures 30 à la FOL, route de Didier à Fort-de-France.

Michel Branchi



LE NUMÉRO HORS SÉRIE DE JUSTICE VIENT DE PARAÎTRE

Dans le cadre du 90e anniversaire de Justice, nous annonçons la publication d'un numéro Hors Série retraçant le parcours de notre journal. Des raisons techniques, indépendantes de notre volonté, ont retardé sa parution et nous nous excusons auprès de tous ceux qui l'attendaient avec impatience.

Ce Hors Série est un document qui évoque un certain nombre d'évènements qui ont marqués l'histoire politique, sociale, culturelle de notre pays au cours de ces 90 années.

On y trouve certes des textes, des documents comme le tract du 1er mai 1920 dans lequel Jules Monnerot annonçait la sortie prochaine de Justice ou encore la lettre d'Henri Lemery demandant sa mise à la retraite en sa qualité de professeur de philosophie au lycée Schœlcher. "La mise à la retraite de Monnerot professeur de philosophie, directeur du journal Justice, communiste militant et qui depuis des années agite la colonie et empoisonne la jeunesse", pouvait-on lire dans ce fameux courrier.

Des photos viennent illustrer ces 72 pages comme celle de Monnerot, André Alier pour le plus connu mais aussi, Juvénal Linval, Albert Créteinoir, Camille Sylvestre, Victor Lamon, Armand Nicolas, etc.

Lorsque nous évoquons la répression coloniale en Martinique et le sort qui était réservé aux militants communistes, nous apportons des preuves et des documents prouvant que la liberté d'expression était bafouée car la seule "vérité" qui était tolérée c'était celle du pouvoir colonial.

La lutte pour la responsabilité martiniquaise a été portée par Justice et nos rédacteurs ont fait front contre la propagande officielle.

Nous invitons nos lecteurs à acheter ce numéro Hors Série qu'ils pourront trouver auprès de nos diffuseurs ou au siège du journal Justice au prix de 10 €.

Nos lecteurs extérieurs de la Martinique peuvent se le procurer en remplissant le bulletin de commande accompagné du règlement.

La Rédaction

UN NUMÉRO HORS SÉRIE DE 72 PAGES CÉLÉBRANT LE 90ÈME ANNIVERSAIRE DU JOURNAL - 10 € L'UNITÉ

Magazine hebdomadaire d'information communiste

Pour la Responsabilité et le Développement véritable

90 ans
Justice
1920 - 2010

*"Justice témoin et acteur
des avancées de notre peuple"*

**Aidez-nous
à poursuivre le combat !!!
Abonnez-vous**

**pour la pérennité et la pluralité
de la presse martiniquaise**

Abonnez-vous à Justice
Je désire recevoir « Justice » chaque semaine à mon domicile

Nom : Prénom :

Adresse exacte :

	1 an	6 mois	3 mois
Martinique	<input type="checkbox"/> 80 €	<input type="checkbox"/> 45 €	<input type="checkbox"/> 32 €
Guadeloupe/Guyane	<input type="checkbox"/> 86 €	<input type="checkbox"/> 48 €	<input type="checkbox"/> 35 €
France	<input type="checkbox"/> 100 €	<input type="checkbox"/> 55 €	<input type="checkbox"/> 40 €

Retourner ce bulletin avec votre règlement
Société des Editions « Justice » - BP 4031 - 46 Rue André Alier - 97 200 FORT DE FRANCE CEDEX
Tel : 05 96 71 86 83 / Courriel : ed.justice@wanadoo.fr

Magazine hebdomadaire d'information communiste

Pour la Responsabilité et le Développement véritable

mai 2010 10 €

90 ans

**Etats Generaux
du Mouvement
le mouvement**

**Tous Unis avec le Comité Permanent
Pour l'AUTO-DETERMINATION
de la Martinique**

**1920 - 2010
Se rassembler pour
plus de responsabilité
Martiniquaise**

**Mouvement ouvrier
de 3 Février 2006**

Tour des Yoles Rondes

**Une victoire qui appelle
une nouvelle libération**

**Numéro hors-série
90^{ème} anniversaire de "Justice"**

*"Justice, témoin et acteur
des avancées de notre peuple"*

Jules MONNEROT
Fondateur de "Justice"

André ALIER
Ancien garant assesseur

Je souhaite recevoir exemplaire (s) du numéro Hors série traitant du 90e anniversaire de Justice, retraçant le parcours exceptionnel du journal fondé par Jules Monnerot le 8 mai 1920

10 € + 3,02 € pour frais d'expédition (Martinique et Guadeloupe)

10 € + 5,99 € pour frais d'expédition (Réunion)

10 € + 4,37 € pour frais d'expédition (France)

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Ville.....Code postal.....

Téléphone.....

A retourner accompagné du règlement (chèque à l'ordre des Editions Justice)

Société des Editions Justice - B.P 4031 - 97200 Fort-de-France